

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023

Le Vendredi 22 Septembre 2023 à 10h00 heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard s'est réuni sur le site du Pont du Gard, sous la présidence de Monsieur Patrick MALAVIEILLE Président de l'EPCC Pont du Gard.

Étaient présents :

Représentants Conseil Départemental du Gard :

M. Patrick MALAVIEILLE, Conseiller Départemental,
M. Patrick SCORSONE, Conseiller Départemental,
M. Ghislain CHASSARY, Conseiller Départemental,
M. Gérard BLANC, Conseiller Départemental
Mme Muriel DHERBECOURT, Conseillère Départementale,
M. Rémi NICOLAS, Conseiller Départemental

Représentants Conseil Régional

M. Fabrice VERDIER, Conseiller Régional,

Représentants des Communes :

M. Olivier SAUZET, Maire de Vers Pont du Gard,
Mme. Elisabeth VIOLA, adjointe Mairie de Remoulins,
M. Joachim VALLESPI, 1^{er} adjoint Mairie de Castillon du Gard

Représentants de l'Etat :

M. Jean-Louis BIOU, Directeur de la Citoyenneté, de la Légalité et de la Coordination,
M. Philippe MERCIER, représentant UNESCO à la DRAC

Représentants du personnel de l'EPCC :

Mme Floriane REBUFFAT,

Personnalités qualifiées

M. Eric De KERMEL
M. Eric FAVARON

Avaient donné procuration :

M. Bérengère Noguier a donné procuration à M. Malavieille,
Mme Monique Novaretti a donné procuration à M. Verdier,
M. Jérôme Bonet a donné procuration à M. Biou

Assistaient à la réunion pour l'EPCC :

M. Sébastien ARNAUX, Directeur Général,
M. Christophe GALLE, Directeur Général adjoint,
Mme Danièle AUSSET, Directrice Affaires Juridiques et Achats et Gestion Patrimoniale
Mme Isabelle VIDAL, Assistante de la Direction Affaires juridiques et Gestion patrimoniale.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h05.

Avant de commencer la séance, M. Malavieille souhaite la bienvenue à M. Biou nouveau Directeur de la Citoyenneté, de la Légalité et de la Coordination à la Préfecture du Gard. Il tient également à exprimer sa satisfaction d'apprendre que le Maison Carrée vient de rentrer dans la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco et informe qu'avec M. Arnaux ils ont adressé leurs félicitations à M. Fournier Maire de Nîmes et à Mme Bourgade l'adjointe au Maire et en charge de ce dossier. Selon lui c'est une fierté collective pour Nîmes, pour le Gard, et pour le pays. C'est également important pour le Pont du Gard car il explique que « la Romanité ne se découpe pas en tranche » et le fait que la Maison Carrée et le Pont du Gard soient classés à l'Unesco, cela confère plus de responsabilités envers ce monument et conforte la vocation de l'EPCC de tenir le point d'équilibre entre la préservation et la restitution.

*_o_*_o_*_o_*_o_*

Secrétaire de séance :

M. Joachim VALLESPI, 1^{er} adjoint à la Mairie de Castillon du Gard

*_o_*_o_*_o_*_o_*

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27/06/2023 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*_o_*_o_*_o_*_o_*

Compte rendu d'activité du Directeur Général

M. Arnaux fait un point sur l'activité de la saison. Il explique que si les mois d'avril et mai ont bien fonctionné, le mois de juin lui reste toujours un mois très compliqué. En effet c'est une période où le site est fréquemment confronté aux problèmes d'incivilité. Ce problème se rencontre chaque année et s'accroît chaque année. Il signale qu'il a dû faire appel à une entreprise de sécurité pour sécuriser les berges pendant le weekend. Selon lui il est fondamental d'avoir une réflexion globale sur ce problème sur l'ensemble des gorges du Gardon car il en va du confort des touristes et de l'image du territoire. Il souhaiterait qu'il y ait une vraie stratégie sur le Territoire et que toutes les collectivités soient conscientes de ce problème car la campagne d'attractivité c'est certes de faire venir des gens mais aussi de faire en sorte qu'ils repartent avec un bon souvenir. Selon lui, dans le budget consacré aux campagnes d'attractivité, il faudrait sanctuariser la gestion des déchets, la sécurité et la gestion des flux.

En ce qui concerne les chiffres de fréquentation de l'été, il annonce qu'il n'y aura pas de communication sur la saison estivale comme ça se fait habituellement car il estime que le bilan d'une activité touristique se mesure à la fin de l'année parce que c'est une activité pleine et entière. Il donne quand même quelques éléments :

- il signale que cette année on peut confronter deux modèles économiques puisque le nouveau modèle date de mai 2022. Il explique que ce nouveau modèle consiste à passer d'une tarification à la personne à une tarification à la voiture avec une volonté de permettre aux visiteurs de consommer ce qu'ils veulent sur le site et il rajoute que pour que ça fonctionne il faut améliorer les espaces de médiation qui ont 20 ans.
- Il explique comment est calculé la moyenne de fréquentation : le nombre de véhicules x 2,5 (nombre moyen de passagers dans une voiture).
- Le chiffre de fréquentation du mois de mai à fin août est de 460 000 visiteurs en 2022 et 536 000 visiteurs dans la même période en 2023 soit une progression de fréquentation de 16.62% sur 4 mois.

Depuis le 1^{er} janvier de cette année on a une augmentation de 17.45% il précise que c'est juste une estimation car les 4 premiers mois n'avaient pas de comparaison. Donc en estimation il y a plus de véhicules cette année et donc plus de visiteurs en voiture car les chiffres ne comptent pas les visiteurs qui sont venus en randonnée, en vélo et en canoë.

- Le bilan du chiffre d'affaire est de 3 825 000€ du 1^{er} Janvier au 31 aout 2022 et pour la même période en 2023 il est de 4 257 000 euros soit une augmentation de 11,3%. Il précise que les objectifs 2023 étaient fixés à 4 469 000 euros donc pour atteindre cet objectif il manque 271 000€ mais l'année n'est pas finie. Il reconnaît que le résultat des chiffres est assez « périlleux » c'est pour cela que les dépenses sont très contrôlées. De plus il annonce que le fonctionnement sur les gratuités va être revu ainsi que les tarifs pour les bus.

M. Malavieille rajoute que cette orientation est partagée par l'ensemble des équipes et c'est très important de saluer la mobilisation du personnel. La leçon qu'il faut tirer c'est que ça fonctionne, on le voit bien au nombre de véhicules sur le parking et au chiffre d'affaire. Mais il tient à rappeler qu'il faut rester vigilant surtout en pleine réflexion sur les aménagements futurs et il faut faire en sorte que plus de personnes entrent dans les espaces culturels parce que ces recettes-là sont aussi nécessaires. Selon lui c'est un bon résultat mais il ne faut pas baisser la garde.

M. Scorsone suggère de faire une campagne d'information concernant la nouvelle tarification car lors d'une réunion sur le schéma du tourisme à Roquemaure, Mme Dherbecourt et lui-même ont remarqué que personne n'était au courant de la nouvelle tarification et pas même les professionnels du tourisme.

M. Amaux lui confirme qu'il est nécessaire de faire une campagne dédiée au nouveau mode d'accès et au système d'abonnement et qu'il y travaille avec ses équipes.

En ce qui concerne les chiffres, il signale que la fréquentation accroît les ventes en boutique et en restauration, malgré l'augmentation du coût des denrées alimentaires. Il parle également de la gestion difficile des ressources humaines. Il précise que l'EPCC c'est 100 personnes en CDI, 40 saisonniers et le restaurant les Terrasses c'est entre 30 et 35 personnes qui travaillent tout l'été soit à peu près 170 personnes qui travaillent sur ce site pendant la saison.

Mme Dherbecourt signale que cet été quand il y a eu des manifestations sur la rive droite du site, il était impossible de se garer sur le parking et les personnes qui avaient réservé au restaurant ne pouvaient pas se garer.

M. Amaux lui répond que la gestion du parking fait partie des leçons à tirer des soirées estivales et qui ont drainé énormément de monde. En effet, suite à ces soirées, on a pu constater que la gestion des parkings est une vraie problématique en termes d'information en amont, de places de stationnement et de qualité de stationnement.

M. Malavieille souligne que ce sont quand même de bons soucis car ça montre le succès de ces soirées.

M. Amaux explique que pour mesurer la fréquentation des soirées, on considère que les gens qui partent après 23h sont venus voir le spectacle.

- 11123 voitures en juillet./aout 2022
- 26332 voitures en juillet/aout 2023

C'est un franc succès depuis 2 ans, presque 100000 personnes sont venues à ces soirées et il est difficile de compter tous les gens qui viennent de la Sousta et de la résidence MMV. Mais ce succès induit des questions d'organisation dont le doublement des effectifs car avec l'activité de jour ça fait de trop longues plages horaires.

M. Scorsone signale qu'il est venu une soirée et qu'il a vu énormément de gens qui repartaient car

ils ne pouvaient pas se garer, il demande s'il n'y pas de possibilité d'ouvrir un autre parking sur un terrain mitoyen.

M. Arnaux lui répond que ce n'est pas possible car après il faut gérer les flux sur le site. Mais il assure que ce problème concerne vraiment une ou deux semaines dans la saison. Il explique qu'il faudrait avoir la possibilité d'indiquer dès le rondpoint de Remoulins que le parking est complet et qu'il faut basculer vers la rive gauche mais c'est une démarche compliquée avec des demandes d'autorisations. Selon lui c'est une vraie problématique de Territoire car c'est quelque chose que l'EPCC ne peut pas résoudre tout seul.

Mme Viola se demande s'il faut continuer à promouvoir ces soirées qui drainent énormément de monde et il faudrait arriver à corroborer sur le panier moyen. de la consommation du public pendant ces soirées

M. Arnaux répond que l'approche n'est pas que commerciale et que c'est important que les gens puissent venir librement sur le site et profitent d'un spectacle gratuit. Et puis il le redit ce problème concerne vraiment une ou deux semaines durant le mois d'août. Par contre il signale que ce spectacle de drones est un événement prestigieux certes mais que c'est un budget de presque 200 000€ porté par l'EPCC seul et pour un événement qui rayonne sur le Territoire. L'année prochaine il annonce qu'il va devoir « réduire la voilure » car financièrement l'EPCC ne pourra pas le porter sauf s'il y a une prise de conscience globale. Ce qui était important c'est de réinstaller l'idée que les gens qui vivent autour du Pont du Gard reviennent sur le site, et se réapproprient le Site

M. Mercier explique que même sur des événements gratuits mais qui drainent un grand nombre de personnes il faut contrôler la jauge, pour cela il suggère le mode de billetterie en ligne où il faut s'inscrire gratuitement. Il recommande d'être attentif là-dessus car dans la région il y a un risque incendie important et quand il y a un phénomène d'accumulation de public en masse sur un site comme le Pont du Gard, on accroît ce risque et en plus on perd le côté agréable et convivial du lieu. Il conseille également de communiquer sur la fragilité du site car il faut sensibiliser le public.

M. Malavieille fait un bilan du débat :

- Il faut trouver les moyens techniques d'améliorer la gestion des flux,
- reconsidérer la programmation culturelle pendant les périodes de juillet/août car il n'y a pas besoin de faire grand-chose pour que le public vienne. C'est une réflexion à avoir car on pourrait mieux organiser les flux pour qu'ils soient moins tendus et ça rejoint la question de la préservation.
- Il est surpris car il n'entend parler que de tourisme mais pour lui le classement à l'Unesco ce n'est pas seulement pour générer des flux touristiques mais c'est aussi pour préserver le paysage. Il rappelle ce que dit souvent M. le Directeur « on n'est pas là pour faire du plus mais d faire du mieux. »
- Il a noté qu'avec ces soirées un beau spectacle a été proposé à des gens qui n'ont pas forcément les moyens d'aller voir un tel spectacle ailleurs il a remarqué que c'était très populaire et très familial et pour un établissement comme l'EPCC c'est important de permettre ça.

M. Arnaux il informe qu'un 2^{ème} jury a eu lieu pour la procédure de réhabilitation des espaces culturels et d'accueil des publics de la rive gauche du site et que deux candidats ont été retenus pour un dialogue un peu plus approfondi : L'entreprise Klapish scénographie et l'entreprise Die Werft tous avec de grandes expériences en scénographie de musée.

M. Nicolas demande ce qu'a donné la fréquentation de l'exposition de Yasuhiro Chida durant la période estivale.

M. Amaux lui explique que cet été ça n'a pas fonctionné car les gens ne sont pas venus pour ça et de manière générale il y a eu une baisse de fréquentation globale des espaces culturels en juillet et août. C'est selon lui lié aussi au problème du pouvoir d'achat, les gens ont fait des économies sur ce qu'ils estimaient accessoire donc ils sont venus voir uniquement le Pont du Gard. Suite à ce constat, on peut se poser la question en terme de gestion sur la pertinence d'une expo en juillet/août qui génère des coûts en ressources humaines, la visite nécessitant 3 personnes en permanence vu la fragilité de l'exposition. Il précise quand même que 50 000 personnes (hors groupes) ont visité l'exposition et qu'elle a été prolongée jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint, une communication va être faite sur cette prolongation.

M. Verdier pense lui aussi qu'il n'y a pas intérêt à surajouter de l'offre culturelle en juillet/août car le monde est naturellement là avec parfois des problèmes de gestion de flux. Par contre il pense lui aussi qu'il faut étaler les ailes de saison et c'est aussi la stratégie sur le pays d'Uzège Pont du Gard. Il faut mettre les moyens durant ces périodes car les touristes consomment différemment, font des séjours plus courts et cherchent les offres culturelles et s'il y a une offre intéressante au Pont du Gard, elle peut donner envie de venir sur le Territoire.

M Malavieille, même réflexion au niveau du Département, car il y a une profusion de manifestations entre le 20 juin et le 15 septembre et après on rentre dans des temps plus calmes. Donc il faudrait encourager les propositions pour l'arrière-saison de la Toussaint aux vacances de Pâques avec des jauges plus petites et des propositions culturelles à la fois en ville et en zone rurale tout au long de l'année.

Mme Dherbecourt, suggère aussi durant l'été de mettre des activités pour occuper les enfants peut-être dans Mémoire de Garrigue car c'est une période vraiment familiale

M. Mercier en ce qui concerne les expositions, il suggère avec l'inscription de la Maison Carrée à l'Unesco, de travailler la qualité et la labellisation des expositions. Il parle d'un label d'exposition d'intérêt national à partir de l'automne et qui pourrait drainer beaucoup de public. Cela permettrait de travailler également sur l'interrelation entre les deux, voire trois sites, puisque St Gilles va avoir un Musée qui va être dédié à la fois à l'abbatiale mais aussi à la thématique du pèlerinage. Donc il pense qu'il y a un travail de fond qui utiliserait la complémentarité des sites Unesco dans le Département. Il signale que ça se fait déjà sur d'autres secteurs de la Région où il y a plusieurs sites Unesco dans le même département. Il pense que c'est le moment avec Nîmes et peut-être avec le Musée de Lattes de coproduire des synergies sur la fabrication des contenus.

M. Amaux explique que le travail commun entre sites c'est compliqué dans l'exécution et ce qu'il faut surtout c'est des échanges d'expérience.

M. Malavieille revient sur la proposition de M. Mercier, il pense qu'effectivement il y a une réflexion à approfondir sur une coproduction d'une exposition avec un label national.

M. Amaux informe qu'il avait l'intention de faire une présentation sur le RGPD (Règlement général de la protection des données) car c'est un sujet important qui a mobilisé les équipes pendant un an pour se mettre aux normes en lien avec le centre de gestion du Gard. Comme il souhaitait prendre le temps pour exposer le travail qui a été fait il préfère le reporter à une prochaine réunion.

*_o_*_o_*_o_*_o_*

Les rapports inscrits à l'ordre du jour sont alors examinés et commentés par M. Amaux

2023-32 Décision modificative n° 2

Vu le Budget primitif 2023, la décision modificative n°1,

Il est proposé la décision modificative n° 2.

Pour des raisons techniques le logiciel financier ne peut renseigner le budget avec la DM1 votée le 27 juin 2023 (délibération n°2023-24).

Cette décision modificative s'équilibre à 432 000.00 € HT,

Les réajustements budgétaires de fonctionnement s'équilibrent à 432 000.00 € HT :

- Dépenses : + 277 000.00 € chapitre 011 charges à caractère général,
- Dépenses : + 150 000.00 € chapitre 012 charges de personnel, frais assimilés,
- Dépenses : + 5 000.00 € chapitre 65 autres charges de gestion courante.

- Recettes : + 232 000.00 € chapitre 70 ventes produits fabriqués, prestations,
- Recettes : + 350 000.00 € chapitre 74 subventions d'exploitation,
- Recettes : - 150 000.00 € chapitre 77 autres produits de gestion courante.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des mouvements affectant ce document budgétaire.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'approuver la décision modificative n° 2 au Budget 2023 ci-jointe qui s'équilibre en totalité à 432 000.00 € HT.

Le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat

2023-33 Délégations au Directeur Général

Vu la délibération n°2022-15 du 16 juin 2022 relative aux délégations accordées au Directeur Général de l'établissement,

Dans le cadre d'une demande d'emprunt de l'EPCC Pont du Gard, avec une phase de mobilisation de 1 500 000 € reconstituable sur une durée de 24 mois, et d'une phase de consolidation au minimum de 1 000 000 €, une précision et un complément sur la passation de ce type d'emprunt spécifique doivent être apportés,

Ainsi, il convient de procéder une nouvelle fois à la définition du périmètre de cette délégation du Conseil d'Administration au Directeur Général,

Il est précisé que le Directeur rendra compte à chaque séance du Conseil d'Administration, de l'ensemble des décisions prises en application de ces délégations.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'abroger la délibération n°2022-15 relative aux délégations au Directeur Général,
- ✓ De déléguer au Directeur Général les attributions suivantes :

- o la passation et l'exécution de l'ensemble des marchés publics de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur au seuil européen propre aux marchés de fournitures et services révisé tous les deux ans par la Commission Européenne (actuellement 215 000 € HT), ainsi que la passation et l'exécution des avenants ou modifications de marchés, relatifs à l'ensemble des marchés passés par l'EPCC, dans le respect de la réglementation relative à la saisine de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission Concession et au contrôle de légalité ;
 - o la conclusion de transactions visant à terminer une contestation née ou prévenir une contestation à naître dans la limite des montants susmentionnés ;
 - o la passation des contrats d'emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget voté par le Conseil d'administration et les opérations financières afférentes, notamment les contrats d'emprunts pour investissements spécifiques pluriannuels avec une phase de mobilisation et une phase de consolidation ;
 - o la passation de contrats de lignes de trésorerie et les actes de gestion afférents ;
 - o la passation de l'ensemble des conventions de partenariat, accords commerciaux ainsi que toutes celles rendues nécessaires à la bonne gestion de l'établissement ;
 - o la fixation des règles de gestion, d'exploitation du site, notamment les horaires du site et d'ouverture des espaces ;
 - o la création, sur avis conforme du comptable, des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
- ✓ la possibilité d'intenter au nom de l'établissement toute action en justice et défendre l'établissement dans toute action intentée contre lui, quel que soit le contentieux et devant toutes les juridictions

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

23-34 Demande de subvention auprès du Département du Gard – taxe d'aménagement au titre des Espaces Naturels Sensibles sur le site du Pont du Gard pour l'exercice 2023.

Considérant que l'EPCC Pont du Gard entretient et gère les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux :

- ✓ Par une mise en œuvre de la politique départementale de gestion des ENS dans le domaine de l'entretien et de la protection de la forêt,
- ✓ Par l'ouverture au public de ces espaces,
- ✓ Par un cheminement pédagogique centré sur la forêt et l'agriculture méditerranéennes.

Considérant que l'EPCC renforce la politique départementale en intégrant plusieurs axes du schéma des espaces naturels sensibles tout en appuyant les actions liées au plan de gestion UNESCO du Pont du Gard :

- ✓ Par une gestion concertée avec les partenaires liés par les différents plans et programmes de gestion du site du Pont du Gard (UNESCO, Grand Site de France, Réserve de biosphère, Natura 2000, ZICO, ZNIEFF...),

- ✓ La pérennisation et le développement de la place du Conseil Départemental, propriétaire de ces espaces, dans le réseau des espaces naturels préservés,
- ✓ Par la volonté d'agir sur l'adaptation au changement climatique en lien avec les outils mis en place par l'EPCC (Conseil d'orientation scientifique et un travail permanent avec la DREAL et la DRAC),
- ✓ Par la volonté commune de mettre en cohérence les activités de pleine nature et la gestion des flux (canoë, vélo, randonnée...).

Considérant la volonté du Département du Gard de soutenir durablement les actions environnementales et activités de pleine nature de l'EPCC Pont du Gard, la présente demande de subvention ne sera établie que pour l'année 2023. A compter de l'exercice 2024, ce soutien départemental sera sanctuarisé via une convention de partenariat et d'appui financier entre l'EPCC pont du Gard et les services départementaux.

Considérant que le budget prévisionnel annuel de fonctionnement du plan d'actions environnementales de l'EPCC est de 462 500€ HT, l'EPCC Pont du Gard sollicite une aide de 350 000€ HT.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'autoriser le Directeur Général à solliciter 350 000€ HT au titre de la taxe d'aménagement au titre des Espaces Naturels Sensibles auprès du Département du Gard pour l'exercice 2023,
- ✓ D'autoriser le Directeur Général à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ces actions, notamment la demande de versement.

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

23-35 Demande de subvention – Etudes de requalification et de valorisation du secteur des carrières de l'Estel

Vu le plan pluriannuel d'investissement 2023-2026, adopté par délibération n°2023-18 du 16 mars 2023, qui a modifié l'autorisation n°174, relative aux investissements à venir sur le pôle de développement du site « carrières de l'Estel, Mas Gasq et villa Callet ».

Considérant plus particulièrement la partie du projet relative à la mise en valeur des carrières de l'Estel et la nécessité d'engager des études complémentaires afin de répondre aux réglementations en site classé, patrimonial et PPRi.

Considérant que ces études ont pour objectif de :

- o Requalifier le secteur depuis le rond-point de la D981 sur l'accessibilité des bâtiments d'accueil villa Callet et mas Gasq.
- o Élaborer une programmation de rénovation architecturale des deux bâtiments selon les recommandations en site classé et patrimonial ; et répondant aux enjeux de transition énergétique.
- o Élaborer une programmation muséographique, culturelle et d'accueil des visiteurs.
- o Définir les normes de sécurité du public sur un secteur en aléa fort inondation.

Considérant que le budget prévisionnel des études est estimé à 300 000€ HT.

Considérant qu'une demande de subvention de 30 000€, soit 10% du budget prévisionnel de l'étude est prévue auprès du Ministère de la Culture,

Considérant que le Directeur Général doit être expressément autorisé par le Conseil d'administration, à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'autoriser le Directeur Général à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture de 30 000 € HT soit 10% du montant global prévisionnel de l'étude de 300 000 € HT,
- ✓ D'autoriser le Directeur à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ce projet, notamment la demande de versement,

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité

*_o_*_o_*_o_*_o_*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le Secrétaire de séance
Joachim VALLESPi



Le Président de l'EPCC
M. Patrick MALAVIEILLE

